

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Délibération: **DE\_2023\_011** Séance du mardi 13 juin 2023

**Membres en exercice : 7**

**Présents : 6**

**Votants: 6**

**Secrétaire de séance:**

Régine DELAGE

**Date de la convocation:** 06/06/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le treize juin l'assemblée  
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence  
de Patrice DOMINICI,*

**Présents :** Régine DELAGE, Patrice DOMINICI, Jean-Luc  
GERVAIS, Eileen HAMMOND, Romain LABICHE, Annette DELAGE

**Représentation:**

**Excusés:** Alexandre GERVAIS

**Absents:**

### Demande de subvention FDAC 2023

Monsieur le maire expose au conseil municipal la nécessité de demander la subvention FDAC (fonds d'aide aux communes) attribuée tous les trois ans et donc pour l'année 2023.

Les travaux consistent en la réparation des voiries :

- VC5/305/205 du village de Ferdinas à Labadias
- VC6 de la départementale D93 au village du Maine au clair
- VC4 de Mainzac à Ferdinas

- Le devis sélectionné par le conseil est de 12 375€ HT.
- La subvention du Département au titre du FDAC 2023 représente 30% du montant des travaux soit la somme d'environ 2 550 €
- Le reste à charge de la collectivité est donc de 9 825,00 €

Le conseil municipal de Mainzac charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'obtention des subventions.

Vote exprimé à bulletin secret : 6 Vote "Pour": 6 Vote "Contre": 0 Vote "Abstention": 0

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votant, le Conseil municipal, accepte  
~~cette délibération telle que~~ décrite.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures, pour extrait conforme,  
Le Maire, DOMINICI Patrice



RF ANGOULEME
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/06/2023 016-211602032-20230613-DE_2023_011-DE